



Le président du tribunal administratif de Pau

Vu le code de justice administrative, notamment l'article R. 226-5 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont désignées pour assurer le greffe des audiences et l'exécution de tous les actes de procédure :

- Mme Marie Caloone
- Mme Monique Capdeboscq
- Mme Aurélie Gabastou
- Mme Lauriane Maillard
- Mme Xaviera Mazats
- Mme Adeline Pinçon
- Mme Edith Renard
- Mme Marion Richer
- Mme Céline Tautzia
- Mme Séverine Yniesta

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Pau, le 1^{er} septembre 2025.

Le président,

Jean-Claude PAUZIÈS